

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 2 octobre 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Présence également de 3 citoyens.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page Facebook de la Municipalité. Monsieur le maire, en cette dernière séance du Conseil, laisse la parole aux conseillers afin qu'ils fassent un bilan des réalisations dont ils sont le plus fiers de leur mandat.

Madame Neault débute en soulignant le travail de l'équipe des loisirs et des bénévoles qui a été constituées au cours des dernières années et qui contribuent positivement à l'animation de la municipalité à travers ses multiples événements au bénéfice des citoyens et des municipalités environnantes. Mme Neault poursuit en en mettant en lumière le développement immobilier de la Municipalité qui s'est fortement accentué dans les dernières années grâce à la vente de terrains vacants et de la proactivité de la Municipalité.

M Habel, quant à lui, souligne les avancements majeurs au niveau du projet d'assainissement des eaux usées, la constitution d'un service d'urbanisme à temps plein qui permet de mieux prévoir et développer la Municipalité, l'adoption d'un PPU et d'un PIIA qui démontre la volonté de bâtir un milieu de vie harmonieux et durable et finalement le projet de réfection de la rue Principale.

M Papineau souligne la baisse du déficit de l'aréna de Sainte-Croix à l'aide de l'équipe en place ainsi que la Phase II du parc Jean-Guy-Fournier qui permettra d'accroître grandement l'offre d'infrastructures de loisirs par la construction d'un terrain de basketball, un terrain de tennis et des terrains du Pickleball qui fera en sorte que les citoyens pourront bouger sans devoir se déplacer au sein d'autres municipalités. Mme Côté souligne l'amélioration des communications et la diffusion des séances du Conseil en ligne afin d'accroître la transparence des décisions qui sont prises sur le milieu de vie des citoyens.

Mme Côté est également fière du projet d'amélioration du débarcadère, le transport scolaire gratuit pour les élèves qui devaient traverser des artères relativement dangereuses, ainsi que l'achat d'une partie du terrain de l'école primaire La Mennais et dont les sommes seront réinvestis pour le réaménagement de la cour de l'école.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Mme Demers, quant à elle, souligne la présence, de plus en plus importante du bénévolat à Sainte-Croix afin de rendre la Municipalité vivante et accueillante. Mme Demers poursuit en remerciant l'appui de la Municipalité à ces comités et à tous ceux et celles qui s'impliquent dans les activités de bénévoles.

Mme Picard termine cette tournée en mentionnant qu'elle est fière de la nouvelle identité visuelle, de l'éclairage de l'église, du transport collectif de Lotbinière, à la rénovation de l'hôtel de ville, du centre d'entraînement la Forge, le succès des ventes de terrains résidentiels, l'amélioration des traverses piétonnières. Mme Picard termine remercie les employés municipaux, les collègues conseillers et conseillères, monsieur le maire, ainsi que toutes les personnes engagées dans la communauté. Mme Picard termine en mentionnant qu'elle a été fière d'être la première mairesse suppléante de la municipalité de Sainte-Croix et remercie monsieur le maire pour cette marque de confiance.

305-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DU MAIRE

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 2 septembre 2025

5.2 - Adoption du procès-verbal / Séance extraordinaire du 23 septembre 2025

5.3 - Comptes à payer - Mois de septembre 2025

5.4 - Dépôt des états comparatifs

5.5 - Autorisation de paiement / G. Laliberté Électronique / Matériel électronique et raccordement des salles de conférences

5.6 - Autorisation de paiement / Installation R Mailloux / Câblage et fourniture de matériel / Réaménagement de l'hôtel de ville

5.7 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Marie-Josée Deschênes architecte inc. / Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix

5.8 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #4 / Englobe corp. / Étude géotechnique, de caractérisation sommaire des sols et évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) / Rue Leclerc

5.9 - Établissement d'un tarif pour la vente d'eau potable

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

6.1 - Comptes à payer - Mois de septembre 2025

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 - Approbation / Plan de développement et de lotissement / Développement des lots 6 653 278 et 3 591 395

7.2 - Approbation / Plans et devis / Développement des lots 6 653 278 et 3 591 395

7.3 - Autorisation / Cession de terrain 3e rang Ouest

7.4 - Dérogation mineure / 4544 4e rang ouest / Agrandissement d'un garage

7.5 - Dérogation mineure / 31 Cote des Sous-Bois / Correction de la marge arrière

7.6 - Demande de permis / Secteur PIIA / 6551 rue Principale / Rénovation de la façade

7.7 - Demande de permis / Secteur PIIA / 6333 rue Principale / Ajout d'une enseigne

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

7.8 - Demande de permis / secteur PIIA / 6103 rue Principale / Rénovation des galeries

7.9 - Demande / Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) / Lots 3 590 821 et 3 950 855 / Projet d'assainissement des eaux usées

8 - TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / Apex expert Conseil inc. / Surveillance de chantier / Prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la Route Marie-Victorin

8.2 - Octroi de mandat / Gré à gré / EMS infrastructure inc. / Surveillance bureau / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume

8.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / WSP Canada inc. / Mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site Phase I / Projet d'assainissement des eaux usées

8.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / Englobe corp. / Étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire / Projet d'assainissement des eaux usées

8.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #5 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées

8.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume

8.7 - Autorisation de paiement / Sani-Orléans inc. / Nettoyages et inspections télévisées

8.8 - Adoption / Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2024

8.9 - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / L&M Design commercial / Réaménagement de la salle de quilles

9.2 - Embauche de Mme Catherine Patoine / Directeur adjoint du service des loisirs

9.3 - Embauche de Mme Camille Poulin / Poste de préposé à l'accueil et à l'entretien (saisonnier)

9.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / Englobe corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - VARIA

11.1 - Renouvellement de l'adhésion / Vision Pro-Parents

11.2 - Autorisation / Négociation en vue d'une entente intermunicipale pour le regroupement des services incendie

11.3 - Appui à la grande semaine des tout-petits

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucun objet.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

5 – ADMINISTRATION

306-2025 5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 2 septembre 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

307-2025 5.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 23 septembre 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

308-2025 5.3 - COMPTES À PAYER - MOIS DE SEPTEMBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d’autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2025 au montant de 504 640.02 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES BRUTS DU 1 SEPTEMBRE AU 27 SEPTEMBRE 2025	MAIRE & CONSEILLERS	30 011.99 \$
	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS)	35 364.43
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES, GYM, TERRAIN DE JEUX, POMPIERS & P/R.	112 321.27
	AVANTAGES SOCIAUX	25 903.04
	SOUS-TOTAL	203 600.73
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE SEPTEMBRE 2025		
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	203 600.73

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
ANNIE CÔTÉ DESIGN GRAPHIQUE	270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES - LOISIRS	408.16	CONCEPTION DÉPLIANT LOISIRS A-2025
ASSOCIATION SOCCER LOTBINIÈRE	219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	1 801.70	RABAIS MUN. AUX JOUEURS ÉTÉ 2025
AUVENTS SERGE BILODEAU	270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	51.01	ENTRETIEN ARÉNA
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	8 564.85	
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	83.65	BIENS NON DURABLES CDJ
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	6.90	BIENS NON DURABLES CDJ
	213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	4 250.45	CUISINIÈRE ET RÉFRIGÉRATEUR
	222000631	ESSENCE - VEHICULES	100.27	ESSENCE VÉHICULE INCENDIE
	232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.01	ESSENCE TRANSIT
	270150631	ESSENCE LOISIRS	134.00	ESSENCE LOISIRS
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	29.96	BIENS NON DURABLES LOISIRS
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	23.20	BIENS NON DURABLES CAMP DE JOUR
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	67.00	ESSENCE KUBOTA
	222000631	ESSENCE - VEHICULES	68.12	ESSENCE VÉHICULES INCENDIE
	222000631	ESSENCE - VEHICULES	83.50	ESSENCE CAMIONS INCENDIE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C/COMM	6.99	CRÈME À CAFÉ
	270150631	ESSENCE LOISIRS	36.05	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
	232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	63.00	ESSENCE KUBOTA
	270150631	ESSENCE LOISIRS	126.25	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
			805754	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

222000650	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	805755	1 269.03	ORDINATEUR POUR CASERNE INCENDIE
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805756	21.56	BIENS NON DURABLES CAMP DE JOUR
270150631	ESSENCE LOISIRS	805757	96.25	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805758	5.74	BIENS NON DURABLES CAMP DE JOUR
124100000	LICENCE ET PERMIS	805759	60.50	PERMIS ALCOOL
270150649	PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS	805760	18.00	PIÈCES ET ACCES. CDJ
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805761	45.99	BIENS NON DURABLES CDJ
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805762	74.60	BIENS NON DURABLES CDJ
213000496	-FRAIS DE BANQUE	805763	95.22	FRAIS INTÉRÊT
270150631	ESSENCE LOISIRS	805764	138.51	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
270150631	ESSENCE LOISIRS	805765	141.00	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	805766	58.68	ESSENCE VÉHICULES INCENDIE
270150631	ESSENCE LOISIRS	805767	72.06	ESSENCE VÉHICULES LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805768	193.48	SOUPER CDJ
270150649	PIECES ET ACCESSOIRES LOISIRS	805769	40.23	PIÈCES ET ACCES. CDJ
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	805770	93.96	ESSENCE VÉHICULE INCENDIE
270150631	ESSENCE LOISIRS	805771	114.33	ESSENCE LOISIRS
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	805772	19.51	BIENS NON DURABLES CAMP DE JOUR
270126414	SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	805773	22.98	CONTRAT SIGNATURE ÉLECTRONIQUE GYM
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	805774	117.00	ESSENCE GMC
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	805775	70.00	ESSENCE KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	805776	124.00	ESSENCE GMC
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	805777	43.01	ESSENCE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	805778	124.00	ESSENCE GMC
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	805779	67.99	ESSENCE
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	805780	191.89	TABEAU POUR INFOS (QUILLES)
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	805781	45.98	LUMIÈRE DISCO (QUILLES)
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC.	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	507921	8 775.04 3 240.18	RÉPARATION ALLÉES ET PLANTEURS
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	507921	5 534.86	PIÈCES ENTRETIEN SALLE DE QUILLES
BUROPRO CITATION INC.	PAPETERIE - LOISIRS	507908	194.21	PAPETERIE LOISIRS
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	507923	533.70 533.70	REMISE AOÛT 2025
CMP MAYER INC.	PIECES & ACCESSOIRES-INCENDIE	507909	387.46 387.46	BOTTES DE POMPIER
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	507946	8 317.69 8 317.69	SEL POUR ADOUCISSEUR
CONNEXION DPRO	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	4777	443.76 443.76	CARTES À PUCE GYM
DOCUMENT EXPRESS ENR.	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	507910	2 530.59 74.72	COLLANTS POUR NUMÉROS CARTES À PUCE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	507937	2 455.87	IMPRESSION 2025
ECO VERDURE	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	507911	551.88 229.95	ENTRETIEN TERRAIN BASEBALL
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	507911	321.93	RÉPARATION GAZON PARC JEAN-GUY FOURNIER
EIRS ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC.	ARÉNA - ENT-REP ÉQUIP INCENDIE	507938	251.80 251.80	ENTRETIEN ANNUEL HOTTE RESTO ARÉNA
ENTREPRISE AIR VAP	ARÉNA - ÉQUIPEMENT CASSE-CROÛT	507920	456.28 456.28	ENTRETIEN HOTTE RESTO ARÉNA
ÉQUIPRO LOCATION ET VENTE D'OUTILS	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	507943	97.67 97.67	COUVRE-TOUT ORANGE (RENÉ)
ÉRIC VACHON	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	507919	832.70 832.70	ACHATS CASSE-CROÛTE
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE L'EAU	507940	85.66 85.66	ANALYSE EAU POTABLE
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	4779	79.20 79.20	AVIS DE MUTATION
GIROUX ARPENTAGE INC.	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	507939	2 586.94 2 586.94	RELEVÉ OPÉRATION CADASTRALE + ANALYSE FONCIÈRE DÉV. LA MENNAIS
HYDRO-QUEBEC	ELECTRICITE DEGRILLEUR	805737	247.83	SERVICE DU 26-06 AU 26-08-2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM.	805738	628.20	SERVICE MI-JUILLET À MI-AOÛT 2025
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT.	805739	1 589.09	SERVICE MI-JUILLET À MI-AOÛT 2025
270125681	ELECTRICITE QUILLES	805785	246.46	SERVICE DU 26-06 AU 26-08-2025
241502681	ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	805786	42.17	SERVICE DU 27-06 AU 27-08-2025
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR	805787	998.45	SERVICE DU 26-06 AU 26-08-2025
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE	805788	542.67	SERVICE DU 27-06 AU 27-08-2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805789	35.03	SERVICE DU 27-06 AU 27-08-2025
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX	805794	1 470.98	SERVICE AOÛT 2025
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM.	805795	121.34	SERVICE DU 26-06 AU 26-08 (6414 PRINC.)
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	805796	151.27	SERVICE AOÛT 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805797	25.64	SERVICE JUILLET - SEPT 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805798	27.92	SERVICE AOÛT 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805799	46.31	SERVICE AOÛT 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805800	25.64	SERVICE JUILLET-AOÛT 2025
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	805801	1 031.59	SERVICE AOÛT 2025
ICETEC CLIMATISATION INC.	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	507924	526.88 526.88	VÉRIFIER SYSTÈMES SPLIT YORK
IMPRESSIONS MULTI-IMAGES			893.66	

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

270130650	ARÉNA - VÊTEMENTS ET CHAUSSURE	507912	893.66	FACT. JAMAIS REÇUE VÊTEMENTS EMPLOYÉS ARÉNA
IMPULSION CENTRE D'ENTRAÎNEMENT			4 449.54	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	507913	2 081.05	SERVICES PROFESSIONNELS GYM
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	507925	2 368.49	SERVICES PROFESSIONNELS GYM
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ			96.35	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	507914	55.18	KIT ENFANTS PRÉVENTION PORTES OUVERTES
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	507914	41.17	CASQUES POMPIER ENFANTS PORTES OUVERTES
LA BOUCANERIE DEL TONIO INC.			3 403.26	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES CHAMPIGNONS	4783	3 403.26	TRAITEUR SOUPER FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
LES JOYEUX PIONNIERS			586.37	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	4778	586.37	TRSP ACTIVITÉ AÎNÉS MADA 25 JUILLET 2025
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.			126.46	
270150525	ENT ET RÉP VEHICULES LOISIRS	507915	96.68	ENTRETIEN TRACTEUR TONDEUSE CUB CADET
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	507941	29.78	MONOFILAMENT VORTEX
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY			332.22	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	507942	332.22	ACHAT VOLUMES 2025
M.R.C. DE LOTBINIERE			59 675.17	
247000951	QUOTE-PART MRC - ENVIRONNEMENT	507927	102.91	QUOTES-PARTS 2025 9/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	507927	7 062.83	QUOTES-PARTS 2025 9/12
270290951	QUOTE-PART MRC - AC.CULTURELLE	507927	533.33	QUOTES-PARTS 2025 9/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	507927	1 285.41	QUOTES-PARTS 2025 9/12
252000951	QUOTE-PART MRC RECH. LOG.	507927	34.91	QUOTES-PARTS 2025 9/12
245235951	QUOTE-PART MRC PGMR	507927	539.50	QUOTES-PARTS 2025 9/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	507927	3 810.91	QUOTES-PARTS 2025 9/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	507927	11 491.83	QUOTES-PARTS 2025 9/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	507927	14 748.32	QUOTES-PARTS 2025 9/12
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	507927	612.83	QUOTES-PARTS 2025 9/12
237000951	QUOTE-PART MRC - TRANSPORT COLL	507927	932.00	QUOTES-PARTS 2025 9/12
259001951	QUOTE-PART MRC - ADM	507927	168.58	QUOTES-PARTS 2025 9/12
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	507927	1 923.33	QUOTES-PARTS 2025 9/12
213000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	507927	855.00	QUOTES-PARTS 2025 9/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	507927	6 970.91	QUOTES-PARTS 2025 9/12
262101951	QUOTE-PART MRC DÉVELOPPEMENT	507927	5 044.66	QUOTES-PARTS 2025 9/12
245110951	QUOTE-PART MRC OU REGIE	507927	3 557.91	QUOTES-PARTS 2025 9/12
MÉTRO LAROCHE			440.12	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	4781	18.25	BIENS NON DURABLES CDJ
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	4781	1.29	BIENS NON DURABLES CDJ
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	4781	132.80	ACHAT CASSE-CROÛTE QUILLES
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	4781	287.78	ACHAT CASSE-CROÛTE
MG PROSOUDURE INC.			205.40	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	507916	205.40	FABRICATION BAS CAISSE CAMION INCENDIE
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC			38 900.08	
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	805790	14 118.98	REMISES AOÛT 2025
5513825000	RQAP A PAYER	805790	1 619.14	REMISES AOÛT 2025
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	805790	5 841.90	REMISES AOÛT 2025
5513850000	R.R.Q. A PAYER	805790	14 056.10	REMISES AOÛT 2025
5513890000	CNT A PAYER EMPLOYEUR	805790	71.25	REMISES AOÛT 2025
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	805790	2 539.23	REMISES AOÛT 2025
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	805790	230.00	REMISES AOÛT 2025
5513901000	PENSION ALIMENTAIRE	805791	423.48	DÉPOT REVENU QUÉBEC AOÛT (INTERMÉDIAIRE)
MONROY INC.			1 883.84	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-CROÛTE	507926	1 883.84	ACHAT SLUSH ARÉNA
PIERRE NAUD INC. (BMR)			659.31	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	507917	409.72	PEINTURE TERRAINS SPORTIFS
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	507928	38.96	PRODUITS ENTRETIEN ARÉNA
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	507944	58.91	ENTRETIEN FRIGO ARÉNA ET ACHATS DIVERS
270130521	ARÉNA - ENT & REP RÉFRIGÉRATIO	507944	151.72	ENTRETIEN FRIGO ARÉNA ET ACHATS DIVERS
POSTES CANADA			213.12	
213000321	TIMBRES POSTES-ADMINISTRATION	507918	213.12	AVIS MUNICIPAL AOÛT 2025
PREMIER TECH AQUA			5 629.12	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	507929	351.82	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
PREVIMED INC.			630.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	507945	630.00	LOC CYLINDRES OXYGÈNE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

PRODUITS CAPITAL INC. 270130660	ARÉNA - ARTICLES DE NETTOYAGE	507922	182.89 165.31	PRODUITS ENTRETIEN ARÉNA
	259000660 PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	507936	59.38	PRODUITS ENTR PAVILLON
	270130660 ARÉNA - ARTICLES DE NETTOYAGE	507936	-41.80	RETOUR PAPIER DE TOILETTE ARÉNA
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA 5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER		15 390.63 3 595.14	REMISES AOÛT 2025
	5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	805792	230.00	REMISES AOÛT 2025
	5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	805792	11 565.49	REMISES AOÛT 2025
	5513870000 RENTES COLL. EN FIDUCIE ASS. COLLECTIVES A PAYER		7 151.73 7 151.73	POLICE 48842 ASSURANCE COLLECTIVE SEPT. 2025
SERVI-GLACES + 270130526	ARÉNA - ENT & REP ÉQUIPEMENT	4784	1 379.70 1 379.70	LAVAGE BANDES PATINOIRE
	STE-CROIX PHARMA INC. 270130675		222.97 9.19	CARTE RETRAITE BENOÎT
	216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	4780	213.78	CARTES CADEAU NAISSANCES
		4780		
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR. 270130451	ARÉNA - SYSTÈME D'ALARME		436.27 215.52	RÉPARATIONS PORTE DE SECOURS
	259000451 LOCATION ALARME PAVILLON	507932	220.75	CENTRALE SURVEILLANCE 2025
		507947		
TAEKWONDO ÉVOLUTION 270150447	ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	4782	300.00 300.00	COURS TAEKWONDO CDJ 2025
TELUS COMMUNICATIONS INC. 241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180		602.69 120.45	SERVICE AOÛT 2025
		805782		
270125331	TELEPHONE/INTERNET		97.73	INTERNET SERVICE SEPT. 2025 ARÉNA
270150331	QUILLES TELEPHONE LOISIRS	805783	112.98	SERVICE SEPTEMBRE 2025
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	805802	38.79	SERVICE SEPTEMBRE 2025
TELUS MOBILITE 213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	805784	510.18 17.25	SERVICE AOÛT 2025
	232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	805784	17.25	SERVICE AOÛT 2025
	213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	805784	52.36	SERVICE AOÛT 2025
	232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	805784	104.72	SERVICE AOÛT 2025
	270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM.	805784	52.36	SERVICE AOÛT 2025
		805784		
	232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	805784	52.36	SERVICE AOÛT 2025
	270150331 TELEPHONE LOISIRS	805784	52.35	SERVICE AOÛT 2025
		805784		
	222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	805784	52.36	SERVICE AOÛT 2025
	270150331 TELEPHONE LOISIRS	805784	109.17	SERVICE AOÛT 2025
		805784		
			206.90 206.90	EXTERMINATION NID DE GUÉPE TERRAIN ARÉNA
	TERMINIX CANADA 270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI		
		507933		
TURCOTTE 1989 INC. 241200521	ENT & REP. - USINE EAU POTABLE	507934	496.69 496.69	PROBLÈME USINE EAU POTABLE (VANNES PNEUMATIQUES SUR L'ADOUCISSEUR #2)
VIDÉOTRON LTÉE 270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	805793	211.24 87.12	CABLODISTRIBUTION GYM DU 09-10 AU 08-11-2025
	261000331 TELEPHONE-URBANISME	805803	41.38	SERVICE OCTOBRE 2025
		805803		
	232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	805803	41.37	SERVICE OCTOBRE 2025
	213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	805803	41.37	SERVICE OCTOBRE 2025
YVON GARNEAU 232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	507948	250.00 250.00	BOTTES DE TRAVAIL YVON GARNEAU
Total : 190 173.68				

Nom	# Grand-livre	Description	Montant	Référence
9235-0669 QUÉBEC INC. 222001526		ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	172.46 172.46	RECHARGE BOUTEILLES D'AIR 2216
ALEX PAPINEAU 211000527		ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	500.00 500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2025
ASSO PROP. CENTRE VILLÉGIATURE BELLE-VUE 270150447		ENTENTE & ACT SPECIALE LOISIRS	1 437.19 1 437.19	ACCÈS PISCINE CDJ JUIL. ET AOÛT 2025
BANLIEUE FORD INC. 222000525		ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	338.00 338.00	REMPLACEMENT AMORTISSEUR CAMION INCENDIE
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD) 222000631		ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	4 520.66 73.72	ESSENCE CAMION INCENDIE
270134499		ARÉNA - PERMIS BAR	959.00	FRAIS ANNUEL PERMIS ALCOOL ARÉNA
213000670		PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1.00	CONSULTATION AU REGISTRE FONCIER
270150690		BIENS NON DURABLE LOISIRS	100.00	CERTIFICAT-CADEAU RETRAITE BENOÎT
213000496		-FRAIS DE BANQUE	290.85	FRAIS DE BANQUE
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	540.03	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES ET ARÉNA
270134610		ARÉNA - ACHATS BAR	593.19	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES ET ARÉNA
270150690		BIENS NON DURABLE LOISIRS	136.77	COLLATION SOCCER 2025
270126414		SERVICE INFORMATIQUE SALLE GYM	22.98	SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ADOBE 2025
270125610		ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	321.00	LOISIRS QUILLES CASSE-CROÛTE
2304005721		DEVEP. RUE BARBIN 266-1999	393.94	PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT RUE BARBIN - SEAO
270150631		ESSENCE LOISIRS	76.00	ESSENCE LOISIRS 2025
270150631		ESSENCE LOISIRS	126.05	ESSENCE LOISIRS 2025
270150631		ESSENCE LOISIRS	131.00	ESSENCE LOISIRS 2025
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.00	ESSENCE GMC
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	120.00	ESSENCE GMC
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	58.00	ESSENCE KUBOTA
232003631		ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	95.00	ESSENCE TRANSIT
232001631		DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.00	ESSENCE KUBOTA
222000631		ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	66.03	ESSENCE INCENDIE
BFT BOWLING QUILLO-SERVICE INC. 270125526		ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	57.48 862.31	SERVICE ANNUEL DES LOGICIELS
270125526		ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	-804.83	CRÉDIT RETOUR CYLINDRES
BIBBY STE-CROIX INC. 233000512		LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	3 705.18 3 705.18	LOCATION DÉPÔT DE NEIGE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

BIONEST	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	689.18 689.18	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL	270136650	ARÉNA - ACHATS M. SPORTS	284.53	ACHATS POUR PRO SHOP ARÉNA
BLANKO (9254-3685 QUÉBEC INC.)	269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	155.22	DUPLICATION ÉVÉN. SITE INTERNET
BMC NOTAIRES INC.	261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	3 965.49 3 965.49	ACHAT PARTIE LOT 3 592 248 (MRC)
BRENNTAG CANADA INC.	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 592.33 4 592.33	PERMANGANATE
CARAVANE CAFÉ S.E.N.C.	211000310	DEPLAC.ET REPRESATION DES ELUS	841.61 841.61	COCKTAIL DINATOIRE
CLAUDINE FONTAINE	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	134.42	ACHAT CAFÉ
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	32.00	ACHAT CAFÉ
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	59.98	ACHAT TAMPON-ENCREUR ET PASSE-FILS
	213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	31.01	ACHAT TAMPON-ENCREUR
ECO VERDURE	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	11.43	
	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	957.66	CAROTTAGE TERRAIN SOCCER C
	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	496.09	CAROTTAGE TERRAIN SOCCER D
ÉRIC VACHON	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	234.55	CAROTTAGE TERRAIN DE BASEBALL
	270133665	ARÉNA - N-DURABLE CASSE- CROÛTE	227.02	
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	545.51	ACHATS CASSE-CROÛTE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	110.30	CAFÉ EMPLOYÉS ARÉNA
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	97.98	
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.20	LAIT CRÈME À CAFÉ
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	5.70	LAIT ET SUCRE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	15.00	EAU EMBOUTEILLÉE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	18.15	LAIT ET CRÈME À CAFÉ
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	14.40	EAU EMBOUTEILLÉE
	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.20	LAIT ET CRÈME À CAFÉ
	270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	9.19	BIENS NON DURABLES SOCCER ENFANTS
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	121.85	ACHATS CASSE-CROÛTE QUILLES
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	17.69	ACHATS CASSE-CROÛTE
	270136526	ARÉNA - ENT & REP MSPORTS	39.06	ÉTAGÈRE POUR PRO-SHO ARÉNA
	270133660	ARÉNA - PROD. MÉN. CASSE- CROÛT	13.79	BALAI POUR RESTO ARÉNA
	270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU QUILLES	60.00	BOULES DE QUILLES SALLE MUN.
EUROFINS ENVIRONEX	241200411	ANALYSE DE L'EAU	518.54	ANALYSE EAU POTABLE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	87.38	ANALYSE EAU POTABLE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	144.30	ANALYSE EAU POTABLE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	29.32	ANALYSE EAU POTABLE
	241200411	ANALYSE DE L'EAU	128.77	ANALYSE EAU POTABLE
FRANCIS MATTE	213000310	50.45	125.57	FRAIS REPRÉSENTATION ÉLECTION 2025
	213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926- 3494	65.57 60.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCT. 2025
FROMAGERIE BERGERON	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	205.65 205.65	FROMAGE À POUTINE RESTO ARÉNA
GARAGE LAURIER INC.	222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	224.19	VÉRIFICATION MÉCANIQUE CAMION INCENDIE
GLS DICOM EXPRESS	241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	51.90 51.90	FRAIS DE TRANSPORT
GROUPE CASTONGUAY INC.	270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT & TERRAI	1 706.92 1 706.92	ENTRETIEN ÉLECTRIQUE ARÉNA
HYDRO-QUEBEC	241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	2 200.83 105.93	SERVICE DU 26-07 AU 25-09-2025
	241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	105.93	SERVICE DU 26-07 AU 25-09-2025
	270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	298.03	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPT. 2025
	241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	1 574.50	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPT. 2025
	232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	116.44	SERVICE SEPT. 2025
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)	270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 396.95 1 396.95	COURS MISE EN FORME AUTOMNE 2025
INSTALLATION RENÉ MAILLOUX	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	904.78	SONORISATION SCÈNE LE 6 SEPT. 2025
	270130526	ARÉNA - ENT & REP ÉQUIPEMENT	546.13	ENTRETIEN EQUIP SONO ARÉNA
JACQUES HÉBERT	270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	358.65	
JAVEL BOIS-FRANCS 2743-2855 QUÉBEC INC.	241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	350.00 592.13	ACTIVITÉ SCÈNE EXTÉR. LE 6 SEPT. 2025
KANATRAC INC. SUCCURSALE QUÉBEC	232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	592.13	HYPOCHLORITE
LAROSE & FILS LTEE	270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	1 776.01 1 776.01	ENTRETIEN KUBOTA
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	270230670	ACHATS DE VOLUMES	654.01	PRODUITS D'ENTRETIEN
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	654.01	
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	1 001.94	ACHAT LIVRE 2025
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	153.04	ACHAT VOLUMES 2025
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	41.95	ACHAT DE VOLUMES
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	210.65	ACHAT DE VOLUMES 2025
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	236.83	ACHAT DE VOLUMES 2025
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHAT DE VOLUMES 2025
	270230670	ACHATS DE VOLUMES	333.27	ACHAT DE VOLUMES
MALENFANT SERRURERIE INC.	270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	240.01 240.01	DÉPLACEMENT D'UN TECHNICIEN POUR EXPLICATIONS
MARC-OLIVIER	211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	500.00 500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2025
MARIE-JOSÉE DESCHÊNES, ARCHITECTE INC.	270240522	ENT ET RÉP ÉGLISE SAINTE- CROIX	5 748.75 5 748.75	EXPERTISE - INSTITUTIONNEL
MÉCANARC	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	5 032.89	RÉPARATION JEUX D'EAU (FACT. JAMAIS REÇUE)
	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	3 305.07	FERMETURE JEUX D'EAU 2024
	270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	2 123.05	CORRECTION FACT. 25203
MÉLISSA CASTONGUAY	270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	-395.23 30.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCT. 2025
MÉTRO LAROCHE	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	30.00 429.89	ACHATS RESTO ARÉNA
	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	81.48	
	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	61.36	ACHATS CASSE-CROÛTE
	270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR QUILLES	49.48	ACHATS CASSE-CROÛTE
	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	237.57	ACHATS CASSE-CROÛTE
MILOT, STEPHANE	232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	325.31 95.59	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU 18 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2025
	232000650	Batterie DeWalt	229.72	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU 18 AOÛT AU 16 SEPTEMBRE 2025
MONROY INC.	270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE- CROÛTE	121.87 121.87	ACHAT POUR RESTO ARÉNA
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION	213000419	HON. PROFESS. AUTRES	9 528.63 3 718.87	RESSOURCE PARTAGÉE EN COMPTABILITÉ DU 3 AU 30-08- 2025
	261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	2 521.55	RESSOURCE PARTAGÉE EN URBANISME DU 3 AU 30-08-2025
	261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	3 288.21	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN EN URBANISME DU 3 AU 30-08-2025
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT	222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	2 829.42 2 829.42	FORMATION POMPIERS
MYLÈNE NEAULT	211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT CONSEIL	500.00 500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

NORA BYRNE		1 320.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE	1 320.00	COURS YOGA RETRAITÉS ET POUR TOUS 1/2
	POLY		
PAGES JAUNES		291.60	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-	291.60	SERVICE AOÛT ET SEPT. 2025
	3494		
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE OCT. 2025
PASCALE LAMBERT		183.96	
270130650	ARÉNA - VÊTEMENTS ET	183.96	ACHAT CHAUSSURES DE TRAVAIL RESTO ARÉNA
	CHAUSSURE		
PIERRE NAUD INC. (BMR)		651.90	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	-11.49	RACCORD TUYAU
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU	3.21	JOINT TORIQUE
	POTABLE		
270125526	ENT & RÉP MACH/OUT/EQU	15.22	ENTRETIEN DIVERS ARÉNA ET ÉQUIP. QUILLES
	QUILLES		
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT &	41.90	ENTRETIEN DIVERS ARÉNA ET ÉQUIP. QUILLES
	TERRAI		
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES -	15.81	DIVERS GARAGE ET BUREAU
	VOIRIE		
270120526	ENTR.MACH, OUTILL,	61.99	DIVERS GARAGE ET BUREAU
	EQUIP.C/COM		
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES -	26.16	DISQUE À LAMELLES ET ENDUIT JOINT À TUYAU
	VOIRIE		
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	6.89	RACCORD TUYAU
232000522	ENT. & REP. - GARAGE MUNIC.	4.60	RACCORD TUYAUX
269000959	COMITÉ D'EMBALLISSEMENT	9.15	PAILLIS
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT &	266.80	ACHATS DIVERS ARÉNA
	TERRAI		
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT &	4.58	ACHAT ENTRETIEN ARÉNA
	TERRAI		
270130522	ARÉNA - ENT & REP BÂT &	94.20	ENTRETIEN DIVERS ARÉNA
	TERRAI		
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES -	17.22	ATTACHE CABLE, POIGNÉE PELLE ET LAMPE DE POCHE
	VOIRIE		
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU	55.74	ATTACHE CABLE, POIGNÉE PELLE ET LAMPE DE POCHE
	POTABLE		
270120526	ENTR.MACH, OUTILL,	-20.10	RETOUR COUPE-FROID
	EQUIP.C/COM		
270120526	ENTR.MACH, OUTILL,	60.02	COUPE-FROID PORTE ENTRÉE
	EQUIP.C/COM		
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		5 145.40	
270130521	ARÉNA - ENT & REP	3 196.97	RÉPARATION FUITES COMPRESSEURS ARÉNA
	RÉFRIGÉRATIO		
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	287.79	RÉPARATION PLOMBERIE SALLE DE QUILLES
270130521	ARÉNA - ENT & REP	1 660.64	ISOLATION RÉPARATION COMPRESSEURS ARÉNA
	RÉFRIGÉRATIO		
POSTES CANADA		426.89	
270150321	TIMBRES POSTES - LOISIRS	213.12	ENVOI POSTAL FEUILLETS ACTIVITÉS AÎNÉS
213000321	TIMBRES POSTES-	213.77	AVIS MUNICIPAL SEPT. 2025
	ADMINISTRATION		
PRODUITS CAPITAL INC.		1 306.67	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN	700.20	PRODUITS ENTRETIEN 2025
	QUILLES		
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN	67.97	PRODUITS ENTRETIEN QUILLES 2025
	QUILLES		
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	134.41	PRODUITS D'ENTRETIEN PAVILLON
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN	114.46	PRODUITS D'ENTRETIEN SALLE DE QUILLES
	QUILLES		
270130660	ARÉNA - ARTICLES DE	339.99	PRODUITS D'ENTRETIEN ARÉNA
	NETTOYAGE		
270150660	PRODUIT ENTRETIEN LOISIRS	-50.36	CRÉDIT RÉF. FACTURE 58578
RECYC.LAV INC.		1 149.75	
245300446	ENL. ENCOMBRANTS-	1 149.75	COLLECTE DE GROS REBUTS AOÛT 2025
	CONTENEURS		
ROBERT BOILEAU INC.		33 804.09	
270130525	ARÉNA - ENT & REP	24 290.20	REMPLACEMENT BATTERIES SURFACEUSE
	SURFACEUSE		
270130526	ARÉNA - ENT & REP	5 321.04	APPLICATION DE PEINTURE SUR LA GLACE
	EQUIPEMENT		
270130525	ARÉNA - ENT & REP	2 979.76	ENTRETIEN SURFACEUSE
	SURFACEUSE		
270130525	ARÉNA - ENT & REP	1 213.09	ENTRETIEN CHARGEUR BATTERIE SURFACEUSE
	SURFACEUSE		
SOPHIE CÔTÉ		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2025
	CONSEIL		
STE-CROIX PHARMA INC.		63.86	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN	63.86	PRODUITS ENTRETIEN SALLE DE QUILLES
	QUILLES		
STÉPHANE DESHARNAIS		75.00	
270130331	ARÉNA - TÉLÉPHONE ET CELL.	75.00	COMPENSATION CELLULAIRE SEPT. ET OCT. 2025
STÉPHANE DION		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2025
	CONSEIL		
STÉPHANE LEMAY		62.70	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT -	62.70	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	VOIRIE		
SYSCO CANADA INC.		1 464.82	
270133610	ARÉNA - ACHATS CASSE-	1 464.82	ACHATS CASSE-CROÛTE ARÉNA
	CROÛTE		
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		61.29	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL,	61.29	AJUSTEMENT FRAIS RACCORDEMENT CENTRALE
	EQUIP.C/COM		
TAEKWONDO ÉVOLUTION		487.50	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE	487.50	COURS DE TAEKWONDO AUTOMNE 2025 1 DE 2
	POLY		
TELUS COMMUNICATIONS INC.		82.09	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE	82.09	FRAIS INTERNET GYM SEPT. 2025
	GYM		
TERMINIX CANADA		34.22	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	34.22	CONTROLE ODEURS PAVILLON
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		312.91	
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE,	73.08	PHOTOCOPIES DU 04-08 AU 03-09-2025
	EQUIPEMEN		
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	229.36	PHOTOCOPIES DU 11-08 AU 10-09-2025
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE,	10.47	PHOTOCOPIES DU 2025-08-30 AU 2025-09-29
	EQUIPEMEN		
TOXYSCAN INC.		1 132.50	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT	1 132.50	RENOUV. ANNUEL DU LOGICIEL JUSQU'AU 31-10-2026
	VOIRIE		
TRANSPORT LOTBINIERE INC.		845.07	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES	845.07	AUTOBUS FORFAITS CHAMPIGNOIS 2025
	CHAMPIGNOIS		
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		870.53	
241200635	USINE EAU - PRODUITS	870.53	RÉACTIF POUR ANALYSES
	CHIMIQUES		
VIDÉOTRON LTÉE		169.85	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS	82.73	SERVICE OCTOBRE 2025
	(9)		
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE	87.12	CÂBLODISTRIBUTION GYM DU 09-10 AU 08-11-2025
	GYM		
Total :		110 865.61	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 - DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions prévues à l’article 176.4 du *Code Municipal du Québec*.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

309-2025

5.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / G. LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE / MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE ET RACCORDEMENT DES SALLES DE CONFÉRENCES

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU QUE la vente et l'installation du matériel électronique ont été retirées du contrat octroyé à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévu au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #286-2025 ;

ATTENDU la réception de la #416302 datée du 18 juillet 2025, mandat octroyé en vertu du règlement #720-2024 au montant de 5 488,34\$ taxes incluses, et de la facture #417331 de l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévu au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville (salles de conférences) pour un montant de 26 023,05 \$ taxes incluses selon le mandat octroyé à la résolution #286-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement des facture #416302 et #417331 à l'entreprise « *G. Laliberté Électronique* » pour la vente et l'installation du matériel électronique prévues au mandat de réaménagement de l'hôtel de ville pour un montant de totalisant 31 511,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

310-2025

5.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / INSTALLATION R MAILLOUX / CÂBLAGE ET FOURNITURE DE MATÉRIEL / RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *L&M Design commercial* » pour une étude d'avant-projet pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #152-2023 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Architecte MMB inc.* » pour les services d'architecture impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #338-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Fusion expert conseil inc.* » pour les services d'ingénierie également impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #407-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #267-2023 ;

ATTENDU la lettre de confirmation d'aide financière signée par madame la ministre des Affaires municipales André Laforest datée du 8 octobre 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, tel qu'il appert à la résolution #343-2024 ;

ATTENDU QUE la vente et l'installation du matériel électronique ont été retirées du contrat octroyé à l'entreprise « *Lévis Construction inc.* » ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'installation de câblage et de prises pour le raccordement du matériel électronique ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat l'entreprise « *Installation R Mailloux* » au montant de 18 400 \$ taxes en sus pour l'installation du câblage et des prises impératifs au raccordement du matériel électronique à la salle Robert-Daigle, tel qu'il appert à la résolution #285-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #3738 datée du 06 septembre 2025 au montant de 21 155,40\$ taxes incluses de l'entreprise « *Installation R Mailloux* » pour la fourniture des services prévus au mandat octroyé par la résolution #285-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #3738, datée du 6 septembre 2025, à l'entreprise « *Installation R Mailloux* » au montant de 21 155,40 \$ taxes incluses pour l'installation du câblage et des prises impératifs au raccordement du matériel électronique à la salle Robert-Daigle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

311-2025

5.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / MARIE-JOSÉE DESCHÊNES ARCHITECTE INC. / RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe GID* » pour une étude de faisabilité pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix suite à l'obtention de l'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec au montant de 31 500\$ en date du 29 juin 2022, tel qu'il appert à la résolution #173-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu, dans une lettre datée du 15 septembre 2023, une aide financière additionnelle du ministère de la Culture et des Communications de 35 250 \$ issue du même Programme pour le projet de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, portant la contribution du ministère à 66 750\$;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #067-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #2212 datée du 29 août 2025, de l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* », d'un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » de la facture #2212, datées du 29 août 2025 au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

312-2025

5.8 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #4 / ENGLOBE CORP./ ÉTUDE GÉOTECHNIQUE, DE CARACTÉRISATION SOMMAIRE DES SOLS ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE (ÉES PHASE I) / RUE LECLERC

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » pour la réalisation d'une étude géotechnique, une caractérisation sommaire des sols et une évaluation environnementale de site (ÉES Phase I) sur les lots localisés au sud de la rue Leclerc, soit les lots 3 590 823, 3 590 824, 6 353 549 et 6 353 550 du cadastre du Québec, tel qu'il appert à la résolution #113-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00248232 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 16 septembre 2025 au montant de 5001,41 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #113-2024 ;

ATTENDU QUE cette facture constitue la facture finale du présent mandat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* » de la facture #00230829 datée du 16 septembre 2025 au montant de 5 001,41 \$ incluant les taxes, services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #113-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

313-2025

5.9 - ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF POUR LA VENTE D'EAU POTABLE

ATTENDU la demande d'entreprises et d'organismes pour l'achat d'eau potable ;

ATTENDU QUE la Municipalité ne prévoit pas de tarifs applicables à sa réglementation pour ce service ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Stéphane Milot, directeur des travaux publics, et de monsieur Francis Matte, directeur général et greffier trésorier, quant à l'établissement de ce nouveau tarif ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la tarification relative à la vente d'eau potable soit la suivante pour l'année en cours :
- **QUE** le prix de l'eau soit déterminé selon le calcul prévu au règlement #731-2025 « *Règlement établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie pour l'exercice financier 2025 en remplacement du règlement #699-2023 originaire du règlement no 10-1966* »;
- **QU'**un montant de 111,75 \$ par jour et par client soit facturé pour l'utilisation d'une borne incendie ;
- **QUE** le montant prévu au règlement sur la tarification des biens et services en vigueur, soit le règlement #732-2025, soit facturé selon le tarif pour un inspecteur municipal soit appliqué selon le temps requis par les employés municipaux afin de répondre à la demande ;
- **QUE** l'ensemble des montants ci-haut mentionnés soit en sus des taxes applicables ;
- **QU'**un tarif soit prévu à la réglementation municipale à partir de l'année 2026 et que la présente résolution sera abrogée à l'entrée en vigueur d'une nouvelle tarification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

314-2025

6.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE SEPTEMBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2025 au montant de 1 170.23 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

315-2025

7.1 - APPROBATION / PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOTISSEMENT / DÉVELOPPEMENT DES LOTS 6 653 278 ET 3 591 395

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entière discrétion de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement # 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 1er octobre 2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QU'un plan d'aménagement produit par la firme d'urbanisme « *Fahey* » a été déposé à la Municipalité concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 d'une superficie de 198 286 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement est conforme aux dispositions de l'article 8 du règlement #718-2024, conforme aux dispositions du règlement de zonage 389-2007 et respecte les objectifs du plan d'urbanisme 387-2007;

ATTENDU QU'une seconde analyse sera effectuée par le Service d'urbanisme une fois le projet déposé pour ouverture de rue et que la présente résolution ne certifie pas la conformité du projet aux règlements d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement prévoit l'ouverture de rues d'une longueur linéaire totale de 900 mètres afin d'y aménager des unités d'habitation unifamiliales ;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les recommandations et commentaires du service d'urbanisme et du service des travaux publics de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement #718-2024;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires des travaux d'ingénierie, la localisation du réseau de distribution électrique, l'échéancier des travaux et l'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux devront faire l'objet d'une résolution d'approbation du conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement #718-2024 avant qu'une entente puisse être signée avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** le plan d'aménagement produit par la firme d'urbanisme « *Fahey* », concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 ;
- **QUE** la présente acceptation ne certifie en aucun cas la conformité du projet aux règlements d'urbanisme en vigueur mais constitue une acceptation de l'aménagement du projet global.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-2025

7.2 - APPROBATION / PLANS ET DEVIS / DÉVELOPPEMENT DES LOTS 6 653 278 ET 3 591 395

ATTENDU QUE le conseil a la responsabilité d'assurer la planification du développement du territoire de la Municipalité et, en conséquence, il possède l'entière discrétion de décider de l'opportunité de conclure une entente pour la réalisation de travaux municipaux, notamment pour l'ouverture de nouvelles rues, la prolongation de rues existantes ou la réalisation de tout autres travaux municipaux;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement # 718-2024 « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » le 1er octobre 2024 ;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires de l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* » qui ont été déposés à la Municipalité concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 d'une superficie de 198 286 mètres carrés ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE les documents soumis sont conformes aux dispositions de l'article 10 du règlement #718-2024 ;

ATTENDU QU'une seconde analyse sera effectué par le Service des travaux publics une fois que les plans et devis finaux seront déposés pour ouverture de rue et que la présente résolution ne certifie pas la conformité du projet aux exigences municipales et gouvernementales ;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement prévoit l'ouverture de rues d'une longueur linéaire totale de 900 mètres afin d'y aménager des unités d'habitation unifamiliales ;

ATTENDU QUE le conseil a analysé les recommandations et commentaires du service d'urbanisme et du service des travaux publics de la Municipalité conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement #718-2024;

ATTENDU QUE les plans et devis préliminaires des travaux d'ingénierie, la localisation du réseau de distribution électrique, l'échéancier des travaux et l'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux ont été soumis conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement #718-2024 avant qu'une entente puisse être négociée et signée avec le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité:

- **D'APPROUVER** au promoteur les plans et devis préliminaires de l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* », concernant le développement des lots 6 653 278 et 3 591 395 à condition que les demandes de modifications transmises le 2 octobre 2025 soient prises en compte ;
- **QUE** la présente acceptation ne certifie en aucun cas la conformité du projet pas la conformité du projet aux exigences municipales et gouvernementales, mais constitue une approbation des documents déposés conformément à l'article 10 du règlement #718-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

317-2025

7.3 - AUTORISATION / CESSION DE TERRAIN 3E RANG OUEST

ATTENDU la demande datée du 15 septembre 2025 de madame Lucie Dufour et monsieur Clarence Fortin concernant l'achat d'une parcelle du lot 3 592 599-P (3e rang) comprenant une superficie de 277.3 m2 contiguë à leur propriété localisée au 3710 3e rang Ouest ;

ATTENDU l'article 6.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité cède ledit lot à Mme Lucie Dufour et M. Clarence Fortin pour la somme de 100,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de céder la parcelle de lot 3 592 599-P à Madame Dufour et Monsieur Fortin et autorise M. Stéphane Dion, maire et Francis Matte, directeur général, à signer le contrat d'acte de vente.
- **QUE** tous les frais associés à la transaction soient assumés par les demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

318-2025

7.4 - DÉROGATION MINEURE / 4544 4E RANG OUEST / AGRANDISSEMENT D'UN GARAGE

ATTENDU QUE la présente demande vise à permettre l'agrandissement d'un bâtiment secondaire de type garage;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE la demande vise à optimiser un espace d'atelier et de rangement sur la propriété;

ATTENDU QUE le garage est existant et qu'il n'est pas visible de la rue;

ATTENDU QUE le terrain de la propriété visée possède 6 625.0 m²;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** la dérogation mineure, soit permettre d'agrandir le garage existant de 3.67 m. x 5.86 m. (21.51 m²).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

319-2025

7.5 - DÉROGATION MINEURE / 31 COTE DES SOUS-BOIS / CORRECTION DE LA MARGE ARRIÈRE

ATTENDU QUE la présente demande vise à corriger une non-conformité à la suite de la réalisation d'un certificat de localisation en juillet 2025 pour la vente de la maison;

ATTENDU QUE lors de la réforme cadastrale, les limites du terrain ont été modifiées;

ATTENDU QUE le certificat de localisation datant de 2004 indique une marge de recul arrière de 11.5 mètres;

ATTENDU QUE sur le certificat de 2025, la marge de recul arrière est de 8.85 mètres;

ATTENDU QUE la résidence n'a subi aucune modification pouvant affectée la marge de recul arrière;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la présente dérogation mineure ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU ;

ATTENDU QUE toute personne intéressée a eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** la dérogation mineure demandée soit :
 - Permettre une marge de recul arrière à 8.85 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

320-2025

7.6 - DEMANDE DE PERMIS / SECTEUR PIIA / 6551 RUE PRINCIPALE / RÉNOVATION DE LA FAÇADE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-280 pour la propriété située au 6551 rue Principale;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le demandeur désire modifier la façade extérieure du commerce à la suite d'un changement de bannière;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé un croquis des modifications apportées;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** le permis demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

321-2025

7.7 - DEMANDE DE PERMIS / SECTEUR PIIA / 6333 RUE PRINCIPALE / AJOUT D'UNE ENSEIGNE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2025-282 pour la propriété située au 6333 rue Principale;

ATTENDU QUE le demandeur désire ajouter une enseigne pour identifier leur commerce;

ATTENDU QUE l'enseigne sera installée sur une partie distincte des autres parties de la façade et en harmonie avec les enseignes existantes ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCORDER** le permis demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

322-2025

7.8 - DEMANDE DE PERMIS / SECTEUR PIIA / 6103 RUE PRINCIPALE / RÉNOVATION DES GALERIES

ATTENDU QUE la Municipalité a traité la demande de permis numéro 2025-088 pour la propriété située au 6103 rue Principale par la résolution 140-2025;

ATTENDU QUE le demandeur désire modifier le type de garde-corps autorisé dans sa demande initiale;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 735-2024;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser la nouvelle demande et d'autoriser les travaux tel que déposé à la demande de permis 2025-088;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE REFUSER** le permis demandé ;
- **DE CONFIRMER** que les travaux devront être réalisés tel qu'autorisé par la résolution 140-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

323-2025

7.9 - DEMANDE / COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) / LOTS 3 590 821 ET 3 950 855 / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU le projet d'assainissement des eaux usées de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU le manque d'espace approprié en milieu urbain (zone blanche);

ATTENDU QUE la présente demande d'autorisation de la Municipalité de Sainte-Croix vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots 3 590 821 et 3 590 855;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est impossible d'implanter les étangs aérés sur un autre site;

ATTENDU QUE la Commission a autorisé le projet par la décision 422 935;

ATTENDU QUE la demande initiale doit être modifiée à la suite d'une mise à jour des calculs dans la conception finale des plans et devis versus la superficie calculée aux études préliminaires;

ATTENDU QUE la superficie requise est de 3.0352 hectares au lieu de 2.5 hectares ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'APPUYER** la demande de la Municipalité de Sainte-Croix auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - TRAVAUX PUBLICS

324-2025

8.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / APEX EXPERT CONSEIL INC. / SURVEILLANCE DE CHANTIER / PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le présent projet fait partie de la programmation de la Municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* » à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #291-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la surveillance du chantier pendant les travaux afin de s'assurer que l'entreprise exécute les travaux conformément aux plans et devis ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise « *Apex expert Conseil inc.* » datée du 13 septembre 2025, au montant de 60 795,00 \$ taxes en sus, pour la surveillance du chantier de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *Apex expert Conseil inc.* » selon les modalités prévues à l'offre de services datée du 13 septembre 2025 au montant de 60 795,00 \$ taxes en sus pour la surveillance du chantier de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-2025

8.2 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / EMS INFRASTRUCTURE INC. / SURVEILLANCE BUREAU / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le présent projet fait partie de la programmation de la Municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* » à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #291-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant octroyer un mandat pour la surveillance du chantier pendant les travaux afin de s'assurer que l'entreprise exécute les travaux conformément aux plans et devis ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » datée du 25 septembre 2025, au montant de 27 475,00 \$ taxes en sus, pour la surveillance bureau du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » selon les modalités prévues à l'offre de services datée du 25 septembre 2025 au montant de 27 475,00 \$ taxes en sus pour la surveillance bureau du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-2025

8.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / WSP CANADA INC. / MISE À JOUR DE LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QU'une mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site - Phase I est requise ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *WSP Canada inc.* » Pour la mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site - Phase I, tel qu'il appert à la résolution #226-2025;

ATTENDU la réception de la facture #20290990 datée du 5 juillet 2025 de l'entreprise « *WSP Canada inc.* » au montant de 4 500,58 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution #226-2025 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #20290990 datée du 5 juillet 2025 à l'entreprise « *WSP Canada inc.* » au montant de 4 500,58 \$ taxes en sus, selon les modalités de l'offre de services datée du 11 juin 2025, pour la mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site - Phase I, tel qu'il appert à la résolution #226-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-2025

8.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / ENGLOBE CORP. / ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE COMPLÉMENTAIRE / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *WSP Canada inc.* » pour la mise à jour de la caractérisation écologique et de l'évaluation environnementale de site - Phase I, tel qu'il appert à la résolution #226-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenant procéder à une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Englobe corp.* » pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées, tel qu'il appert à la résolution #263-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #00247378 datée du 11 septembre 2025 de l'entreprise « *Englobe corp.* » au montant de 37 114,69 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé par la résolution #263-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #00247378 datée du 11 septembre 2025 à l'entreprise « *Englobe corp.* » au montant de 37 114,69 \$ incluant les taxes pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale complémentaire dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

328-2025

8.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #5 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels ingénierie concernant la réalisation de plans,

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-06 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 11 septembre 2025 au montant de 29 219,46 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-06, datée du 11 septembre 2025 au montant de 29 219,46 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

329-2025

8.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #6 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #M24-108-06 de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » datée du 22 septembre 2025, au montant de 359,30 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #294-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » de la facture #M24-108-06 datée du 22 septembre 2025 au montant de 359,30 \$ taxes incluses pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

sur la route Marie-Victorin afin principalement de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

330-2025

8.7 - AUTORISATION DE PAIEMENT / SANI-ORLÉANS INC. / NETTOYAGES ET INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder au nettoyage et à l'inspection télévisée de certaines conduites sur une longueur linéaire totalisant 2 052 mètres ;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectuée à cette fin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Sani-Orléans inc.* » pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sur une longueur linéaire de 2 052 mètres, tel qu'il appert à la résolution #142-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #2000029061 de l'entreprise « *Sani-Orléans inc.* » datée du 28 mai 2025 d'un montant de 18 142,91 \$ taxes incluses pour les services rendus dans le cadre de la résolution #142-2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, appuyé par, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #2000029061 datée du 28 mai 2025 d'un montant de 18 142,91 \$ taxes incluses à l'entreprise « *Sani-Orléans inc.* » pour le nettoyage et l'inspection télévisée de conduites sur une longueur linéaire de 2 052 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-2025

8.8 - ADOPTION / STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2024

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande que soit complété à chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, à l'audit de l'eau, à l'état et plan d'action ainsi que le coût de l'année 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ADOPTER** ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-2025

8.9 - PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix autorise ce qui suit :
 - **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
 - **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
 - **QUE** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer et à déposer auprès du MELCCFP tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - LOISIRS ET CULTURE

333-2025

9.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / L&M DESIGN COMMERCIAL / RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE QUILLES

ATTENDU QUE le Conseil a prévu à son programme triennal des immobilisation 2025-2027 le réaménagement de la salle de quilles pour l'année 2026, tel qu'il appert à la résolution #434-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services de l'entreprise « *L&M Design commercial* » pour le projet de réaménagement de la salle de quilles ;

ATTENDU la réception de l'offre de services de l'entreprise « *L&M Design commercial* » datée du 12 septembre 2025 pour un montant maximal de 16 500 \$ taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'OCTROYER** un mandat à l'entreprise « *L&M Design commercial* » d'un montant maximal de 16 500 \$ taxes en sus selon l'offre de services datée du 12 septembre 2025 dans le cadre du projet de réaménagement de la salle de quilles ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-2025

9.2 - EMBAUCHE DE MME CATHERINE PATOINE / DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix sera mandataire d'un service intermunicipal des loisirs avec la municipalité de Laurier-Station ;

ATTENDU QU'il est à propos de procéder à l'embauche d'un directeur adjoint du service des loisirs afin d'assister monsieur Éric Vachon, directeur des loisirs, dans la mise en œuvre et les opérations de ce nouveau service ;

ATTENDU la réception de la candidature de suite au processus de dotation concernant ce poste ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contrat de travail à intervenir ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

- **D'ENGAGER** madame Catherine Patoine à titre de directeur adjoint du service des loisirs.

Les autres conditions de travail sont celles prévues à la convention des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

335-2025

9.3 - EMBAUCHE DE MME CAMILLE POULIN / POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN (SAISONNIER)

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'engager Mme. Camille Poulin pour agir à titre de préposé à l'accueil et à l'entretien (saisonnier).

Début de l'emploi : 3 octobre 2025

Rémunération : Échelon 1

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

336-2025

9.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit du parc Jean-Guy-Fournier suite à un processus d'appel d'offres publics, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe corp.* » pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #321-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00246247 datée du 29 août 2025 de la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 6 771,51 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #321-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe corp.* » de la facture #00246247 au montant de 6 771,51 \$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun objet

11 – VARIA

337-2025

11.1 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION / VISION PRO-PARENTS

ATTENDU QUE la MRC et l'ensemble des municipalités de son territoire ont adopté par résolution la volonté de reconnaître l'importance d'une vision Pro-Parents;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté ladite résolution à sa séance du 6 juin 2025, tel qu'il appert à résolution #149-2006 ;

ATTENDU QUE cette Vision s'est retrouvée dans la politique Famille adoptée en 2004;

ATTENDU QUE depuis, ladite politique a fait l'objet de mises à jour, et que la vision n'a pas suivi;

ATTENDU QU'il est important de rappeler aux nouveaux élus(es) que cette vision est toujours d'actualité;

ATTENDU QUE les parents souhaitent de plus en plus être impliqués dans le cheminement de leurs enfants;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix désire renouveler son adhésion à la Vision Pro-Parents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE RÉITÉRER** l'adhésion de la Municipalité à une Vision Pro-Parent et de reconnaissance des grands-parents ;
- **DE RÉAFFIRMER** ainsi notre volonté d'agir de façon positive et constructive avec ces derniers;
- **DE RECONNAÎTRE** que les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants ;
- **DE PRENDRE** pour acquis que les parents sont les personnes qui ont la meilleure connaissance de leur enfant ;
- **D'AGIR** en tant que partenaire pour accompagner les parents dans leur mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

338-2025

11.2 - AUTORISATION / NÉGOCIATION EN VUE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES INCENDIE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix souhaite améliorer l'efficacité et la qualité des services de prévention et de protection contre l'incendie offerts à sa population ;

ATTENDU QUE la coopération intermunicipale permet de partager les ressources humaines, matérielles et financières, et d'optimiser les services ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mandater son directeur général pour entreprendre des discussions exploratoires avec d'autres municipalités de la MRC de Lotbinière en vue de conclure une telle entente.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE MANDATER** le directeur général, monsieur Francis Matte, à entreprendre des négociations avec d'autres municipalités de la MRC de Lotbinière en vue de conclure une entente intermunicipale relative aux services incendie ;
- **D'AUTORISER** le directeur général à représenter la Municipalité dans les discussions préliminaires et à soumettre au conseil toute proposition d'entente pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-2025

11.3 - APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

ATTENDU QUE la dixième édition de la Grande semaine de tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025 ;

ATTENDU QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel ;

ATTENDU QUE cette semaine se tient sous le thème « *10 ans d'ascension et encore tant à gravir, ensemble offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet* » ;

ATTENDU QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits ;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées des mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité ;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt ;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans ;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

ATTENDU QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge ;

ATTENDU QUE les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles ;

ATTENDU QUE les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE** mandater le maire, monsieur Stéphane Dion, pour proclamer la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;
- **QUE** ce conseil autorise à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant les élections ;
- Information concernant l'éligibilité de monsieur Dion à se présenter ;

Question sur *Facebook* ;

- Information concernant les services de la SPA de Lévis ;
- Information concernant les développements au niveau d'une offre de services alimentaires ;
- Information concernant les caucus du conseil municipal ;

Aucune question par courriel ;

340-2025

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19:37 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire

